

**Communauté de Communes du BASSIN de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES**  
Mairie de Vignory 52320

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 12 avril 2012

Le **12 avril 2012** à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Résidence Les Lilas, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MAIRE Véronique, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, VISIOLI Sylvie, WYSOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, KIHM Jean-Paul, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves THIEBAUT Didier, VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,

Suppléant(s) : Mmes LE BAILLY Edith (de M. MONFILS Didier), VISIOLI Sylvie (de M. DEMERSON PASCAL), M. THIEBAUT Didier (de M. JOURDE Jean Marie),

Absents Excusé(s) : Mrs. DEMERSON Pascal, FLECHY Roger, JOURDE Jean Marie, MONFILS Didier.

**Rapport n°2012.04.B.01 : Election d'un membre du Bureau**

Comme lors du renouvellement précédent, les membres du Bureau proposent à l'unanimité l'élection de Mme Ghislaine PERRIN, nouveau maire de Soncourt. Ceci afin de conserver une représentation cohérente du territoire. Mme PERRIN se présentant comme seule candidate, il a été procédé à l'élection dont le résultat est le suivant : Nombre de votants : 37      Nombre de voix pour Mme PERRIN Ghislaine : 37  
Mme Ghislaine PERRIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membres du Bureau.

**Rapport n°2012.04.B.02 : Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMICTOM Centre pour représenter la commune de Soncourt sur Marne**

Comme convenu lors des dernières élections générales, il est proposé de désigner un délégué communautaire ou conseiller municipal de la commune concernée. Sur proposition du conseil municipal de Soncourt, Mme Véronique MAIRE est désignée pour être déléguée titulaire et M. Eric FLAMERION, délégué suppléant. Après en avoir délibéré, Mme MAIRE et M. FLAMERION sont élus à l'unanimité pour ces représentations.

**Rapport n°2012.04.B.03 : Election d'un délégué titulaire au Pays de Chaumont**

M. Lahoreau était élu délégué titulaire au Pays de Chaumont avec Mrs Maillot et Roy. Un nouveau délégué titulaire devant être élu, les membres du Bureau propose l'élection de Mme Doré. Cette proposition est soumise au vote du conseil de communauté qui l'accepte à l'unanimité.

**Rapport n°201204B04 : Avis sur le schéma de coopération intercommunale**

Le Président informe que par courrier du 08 mars 2012, monsieur le Préfet de Haute-Marne sollicite l'avis de la communauté de communes et des communes membres de celle-ci au sujet de son schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce dernier prévoit une modification du périmètre avec intégration des communes de SEXFONTAINES et de BEURVILLE.

Par délibération du 28 novembre 2011, le conseil communautaire a accepté à l'unanimité l'intégration de la commune de SEXFONTAINES.

Lors de sa réunion du 28 mars 2012 et à l'unanimité, le Bureau de la communauté de communes a considéré que l'intégration de la **SEULE** commune de BEURVILLE ne peut se justifier eu égard à :

1°) Sa situation géographique : aucune voie routière ne dessert la commune de Beurville depuis une commune de la communauté de communes. Les axes routiers pour se rendre à Beurville depuis la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles sont :

- En provenance de Daillancourt : D325 en passant par Bouzancourt puis Cirey-Sur-Blaise.
- En provenance de Marbeville : D233 en passant par Champcourt, Harricourt, Buchey puis Rizaucourt-Buchey.

2°) Le fait que la commune de BEURVILLE n'est pas demandée son intégration à notre EPCI

3°) Son bassin de vie très différent de celui de la communauté de communes : pas de fréquentation des écoles, syndicats ou autres établissements publics situés sur la communauté de communes.

Le Bureau a considéré que l'intégration demandée ne pouvait s'envisager que dans la stricte éventualité des adhésions d'autres communes dont le bassin de vie concerne déjà notre territoire, à savoir : Ambonville et Leschères (élèves scolarisés au collège de Froncles, périmètre du Centre de Secours de Froncles pour Leschères, adhésion à un SIAE avec des communes de la communauté de communes pour Ambonville...).

Le Bureau rappelle qu'il a émis un avis favorable aux 8 communes du secteur d'ANDELLOT et à toute intégration d'autres communes permettant le maintien d'une cohérence territoriale avec ce secteur (exemple Darmanes).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter contre le schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé et ce pour les raisons évoquées précédemment.

#### **Rapport n°2012.04.B.05 : Renouvellement logiciel SEGILOG**

Le contrat Ségilog est arrivé à échéance en 2011. Une nouvelle proposition de contrat a été adressée à la communauté de communes. Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité de renouveler le contrat du logiciel informatique avec la société SEGILOG et sollicite l'accord du conseil communautaire à ce sujet. Après étude de cette proposition, le conseil de communauté accepte à l'unanimité ce renouvellement et autorise le Président à signer le contrat correspondant.

#### **Rapport n°2012.04.B.06 : Avenant à la convention de dématérialisation**

Au même titre que les délibérations sont désormais dématérialisées, la Préfecture propose à la communauté de communes de dématérialiser les documents budgétaires. Cette proposition étant très intéressante en terme de gestion administrative, les membres du Bureau émettent un avis favorable à ce principe. Le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer un avenant à la convention ACTES.

#### **Rapport n°2012.04.B.07 : Convention pour le paiement en ligne des redevances CDC**

Le Président sollicite l'accord du conseil de communauté concernant la mise en place d'un nouveau moyen de paiement en ligne de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères. Ce système appelé TIPI a un coût de 0.25% du montant du paiement + 0.10 € par transaction. Les administrés auraient donc la possibilité de payer la redevance par prélèvement mensuel, par chèque ou espèces, par TIP ou par TIPI (paiement en ligne sur internet). Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la mise en place de ce nouveau mode de paiement et autorise le Président à signer la convention correspondante avec les services de la trésorerie générale.

#### **Rapport n°2012.04.B.08 : Point d'accès au droit Maison de Pays à Bologne**

Le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), présidé par le Président du tribunal de grande instance, a pour mission générale de mettre en place la politique publique de l'accès au droit en partenariat avec les différents acteurs

qui œuvrent pour l'accès au droit à l'échelon du département. Des consultations juridiques gratuites ont ainsi été mises en place dans les trois principales villes du département (Chaumont-Langres-Saint-Dizier). Ces consultations regroupent des avocats, notaires et huissiers de justice.

La Haute-Marne étant un département à forte dominante rurale, l'enjeu de la politique menée par le CDAC au niveau local est de faire rayonner l'offre en matière d'accès au droit, proposée au niveau des villes, dans les zones rurales situées à proximité, par le biais de visioconférences, en s'appuyant sur des structures comme les Maisons des Services des pays en partenariat étroit avec le Conseil Général de la Haute-Marne.

M. Roy et M. Maillot ont assisté à une présentation de ce service qui pourrait être mis en place au niveau de la Maison de Pays à Bologne. Ils sollicitent l'accord du conseil communautaire à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord pour ce projet.

M. Girardot demande si le fonctionnement de cette Maison de Pays sera à la charge de la communauté de communes.

M. Roy informe qu'il s'agit effectivement d'un établissement qui sera à la charge de la communauté de communes comme convenu lors du vote pour sa création. (rappel une MARPA à Froncles, une Maison de Pays à Bologne).

Cependant des démarches ont été effectuées afin que les services soient labellisés (Relais Service Public) et que des subventions soient apportées par différents partenaires, sur le fonctionnement.

M. Contal intervient pour indiquer que pour la MARPA de Froncles, le conseil communautaire délibère régulièrement pour alimenter le budget du CIAS sans connaissance de ce dernier. M. Maillot indique qu'effectivement il aurait du diffuser le budget du CIAS. Celui-ci sera transmis aux délégués prochainement.

A ce sujet, M. Contal s'étonne de ces virements pour alimenter le fonctionnement de la MARPA. Il indique qu'il n'est pas d'accord avec l'inscription au budget de la somme de 50 000 €. Il ajoute que la MARPA n'aurait pas du être construite avant d'avoir des réservations de résidents et qu'il y a trop de personnel par rapport au nombre de résidents actuel.

Le Président intervient pour signaler que la MARPA a pour l'instant un développement correspondant à toutes les MARPA recensées en France. Il faut un délai de 18 à 24 mois pour obtenir un taux de remplissage de 100%. Des subventions de la MSA sont accordées d'ailleurs dans ce sens durant la « montée en charge » de l'établissement. En ce qui concerne le personnel, celui-ci est recruté au minimum afin de garantir, comme le veut le concept, une présence 24h/24h. Des contrats aidés ont été signés afin de diminuer ces charges de personnel.

M. Courageot ajoute que pour avoir suivi le dossier depuis son origine (19/02/2002), il était impossible de « réserver » par avance des résidents. Une grosse communication est faite actuellement autour de cette résidence. Au niveau des tarifs, la MARPA est parmi les foyers logements les moins chers du département.

Mme Martinot s'étonne d'une remise en cause de cet établissement compte-tenu des délibérations successives à l'unanimité depuis 6 ans et sollicite la poursuite de l'ordre du jour.

M. Maillot reprend sur la Maison de Pays et demande à M. Roy d'organiser une réunion de la commission ad'hoc au sujet des futurs services qui seront proposés par celle-ci.

#### **Rapport n°2012.04.II.01 : Modification de la convention de mise à disposition du personnel technique de Froncles**

Le Président rappelle qu'une convention a été signée avec la commune de Froncles concernant la mise à disposition du service technique communal pour l'entretien de la halte nautique de Froncles. De nouveaux travaux ont été confiés à ce service : réception des livraisons de plaquettes pour la MARPA, entretien des espaces verts de la ZAE la Rochelotte. Les membres du Bureau proposent au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'origine de mise à disposition du personnel et d'intégrer ces nouvelles interventions. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Voirin demande à ce que soit vérifiée la réglementation concernant le transfert de compétence et en particulier la compétence « embellissement de villages » où la communauté de communes réalise les aménagements et les communes entretiennent ces espaces.

#### **Rapport n°2012.04.III.01 : Programme d'intérêt général « Habiter Mieux »**

Le Président informe de la possibilité d'adhérer à un nouveau programme d'intérêt général avec les communautés de communes suivantes : Bassin Nogentais, Canton de Saint Blin, Vallée du Rognon, Trois Forêts ainsi que la communauté

d'agglomération du Pays Chaumontais qui serait maître d'ouvrage. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

#### **Rapport n°2012.04.IV.01 : Documentation Château de Vignory**

M. Roy fait part d'un projet de communication sur le Château de Vignory validé par le Pays de Chaumont et dont il peut bénéficier de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il sollicite l'accord du conseil communautaire au sujet de la réalisation de ce document. Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le projet tel que présenté.

#### **Rapport n°2012.04.IV.02 : Tarification électricité Haltes Nautiques et Meublés touristiques**

Après étude des coûts de ces équipements, les membres du Bureau unanimes, proposent de facturer aux usagers leur consommation d'électricité réelle. Des sous-compteurs seraient installés à cet effet au niveau des bornes électriques des haltes nautiques de Viéville et Froncles. Pour les hébergements touristiques un relevé du compteur serait fait avant et après chaque location. Le montant de la facturation serait basé sur le coût du kw/h facturé par EDF. Après étude du dossier, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition et décide de refacturer aux usagers les consommations électriques telles que définies précédemment.

#### **Rapport n°2012.04.V.01 : Convention de mise à disposition des locaux de Bologne et du SIVOM pour les accueils de loisirs**

A l'identique de ce qui est fait sur la commune de Froncles, le Président propose de signer des conventions de remboursement de frais avec la commune de Bologne et le SIVOM les Colchiques concernant l'utilisation des locaux communaux dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse. Le Bureau a accepté cette proposition qui est soumise à l'approbation du conseil communautaire. Ce dernier autorise à l'unanimité le Président à signer ces dites conventions.

#### **Rapport n°2012.04.V.02 : Modification des tarifs accueils de loisirs**

A la demande des FRANCAS, délégataire de ce service public, il est proposé une augmentation de certains tarifs des accueils de loisirs afin de les uniformiser sur les 3 sites (Bologne, Froncles et SIVOM Les Colchiques). Les accueils du matin seraient donc facturés 2.55 € (forfait) et ceux du soir 2.92 € (forfait, accueil plus long). De même, les accueils durant les vacances scolaires passeraient de 2.80 € à 3.00 € pour les quotients familiaux les plus bas et de 4.00 € à 4.20 € pour les quotients les plus élevés. Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette modification de tarifs.

#### **Rapport n°2012.04.V.03 : Cession de terrain micro-crèche à Soncourt Sur Marne**

Le Président indique qu'il convient, dans le cadre de la construction d'une micro-crèche à Soncourt sur Marne, d'officialiser la cession du terrain communal à la communauté de communes. M. Maillot sollicite l'autorisation de signer un acte de cession et tout document se rapportant à cette affaire. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **Rapport n°201204VI01 : Recrutement d'un bureau d'études conseil en développement éolien**

Le Président informe de l'utilité de recourir à un bureau d'études afin de réaliser une Zone de Développement éolien sur le territoire. Après avoir étudié le dossier, le conseil communautaire délibère de la façon suivante : Considérant l'enjeu important que le développement éolien représente pour son territoire, déjà doté d'un parc éolien en service, le conseil communautaire souhaite exprimer sa volonté de maîtriser le développement futur de ces installations d'énergie renouvelable. En effet les élus de la communauté de communes sont sollicités par plusieurs sociétés de développement éolien qui projettent des implantations sur d'autres parties du territoire. De plus, la CCBBVF s'est dotée de la compétence "développement éolien" qui lui permet de déposer une demande de création de Zone de développement éolien (ZDE).

Favorable au développement éolien raisonné de son territoire, le conseil communautaire a souhaité disposer d'une vision d'ensemble des potentialités et des enjeux que revêt cette activité, e vue de déposer une demande de création de ZDE sur l'ensemble de son territoire et des communes limitrophes.

Pour ce faire il a été proposé de missionner un bureau d'études indépendant pour les actions suivantes :

- . Conseiller la CCBBVF sur cette problématique,
- . Réaliser une synthèse de tous les éléments dont dispose actuellement la communauté de communes afin de mettre en forme un dossier de demande de création de ZDE,
- . Assurer une permanence publique d'information de la population au siège de la CCBBVF,
- . Accompagner les représentants de la CCBBVF auprès des pouvoirs publics (pôle technique éolien éventuel et commission des sites).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition du bureau d'études MATUTINA sis au 5 rue Maurice Thorez à 78190 TRAPPES pour cette mission d'un montant de 3 000 € H.T. soit 3 588 € T.T.C. Il charge le président de signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **Rapport n°201204F01 : Application des amortissements sur nouveaux comptes**

Le Président rappelle que des amortissements sont effectués sur certains comptes budgétaires. A la demande de la trésorière de nouveaux comptes doivent être amortis. Ainsi le Bureau après en avoir délibéré, propose d'amortir de nouveaux comptes comme suit :

205 : brevets, concessions : 3 ans

21568 : autres matériels et outillages techniques défense incendie : 15 ans

2158 : matériels et outillages techniques : 15 ans

2181 : installations générales et aménagements divers : 20 ans

2188 : autres acquisitions (instruments musique) : 6 ans

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.

### **Rapport n°201204F02 : Approbation des comptes de gestion 2011**

Le Président confirme que les comptes de gestion 2011 pour le budget principal et le budget annexe de la Rochelotte sont conformes à ses écritures comptables. Le conseil communautaire approuve donc à l'unanimité les comptes de gestions du receveur pour l'année 2011.

### **Rapport n°201204F03 : Approbation des Comptes administratifs 2011**

#### budget annexe ZAE Rochelotte 2011

Sous la présidence de M. Jean-Yves ROY, Vice-Président chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Communautaire examine le compte administratif 2011 du budget annexe de la ZAE Rochelotte qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 18 521.09 €

Recettes : 53 672.00 €

#### Investissement

Dépenses : 44 398.15 €

Recettes : 12 641.58 €

Hors de la présence de M. Denis MAILLOT, Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe 2011.

#### budget général

Sous la présidence de M. Jean-Yves ROY, Vice-Président chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Communautaire examine le compte administratif 2011 du budget principal qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 618 682.76 €

Recettes : 1 666 213.67 €

#### Investissement

Dépenses : 3 818 656.60 €

Recettes : 3 641.174.80 €

Hors de la présence de M. Denis MAILLOT, Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2011.

### **Rapport n°201204F04 : Approbation des Budgets primitifs 2012**

Le Président donne lecture des propositions de budgets primitifs 2012.

Il indique que le budget principal tient compte, au niveau du fonctionnement, des ouvertures en fin d'année, de la Maison de Pays à Bologne et de la micro-crèche à Soncourt sur Marne. Il tient également compte de virements sur le budget annexe MARPA les Lilas. Les dépenses d'investissement concernent les travaux programmés. Aucune nouvelles dépenses n'a été inscrites pour 2012 comme convenu en 2011. Le Président indique à ce sujet qu'il conviendra pour la 2<sup>ème</sup> commission d'arrêter un nouveau programme au niveau de l'embellissement des communes.

Au niveau du programme du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, M. le Maire de Vignory sollicite un passage prioritaire compte-tenu de la labellisation Petite Cité de Caractère en cours pour sa commune.

Pour le budget de la zone d'activité de la Rochelotte, le Président indique que les baux en cours doivent être renouvelés. Après étude des tarifs appliqués, le conseil communautaire demande au Président de revoir les tarifs à la hausse. Le bureau étudiera une augmentation.

Après avoir étudié les documents présentés, le conseil de communautaire approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2012 qui s'établissent comme suit :

#### Budget primitif principal :

section de fonctionnement équilibrée à 1 759 125 €

section d'investissement équilibrée à 3 577 106 €

#### Budget primitif annexe La Rochelotte :

section de fonctionnement équilibrée à 39 848.30 €

section d'investissement équilibrée à 55 340.15 €

### **Rapport n°201204F05 : Décision des taux de la fiscalité directe**

La proposition de budget primitif 2012 étant faite sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale, le président sollicite l'accord du conseil communautaire sur le maintien des taux de 2011, à savoir :

Taxe d'habitation : 4.02 %

Taxe foncière (bâti) : 4.19 %

Taxe foncières (non bâti) : 6.60 %

Cotisation foncière des entreprises : 3.76 %

Fiscalité professionnelle de zone : 18.68 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux de fiscalité directe locale tels que présentés.